

Décision n°2022-415 Domaine et patrimoine

Envoyé en préfecture le 07/09/2022 Reçu en préfecture le 07/09/2022 ID: 060-216001743-20220831-DCRG220907001-AU

Le maire de Creil. Direction des affaires générales

- Vu les lois 82-213 du 2 mars 1982 et 82-623 du 22 juillet 1982 modifiées relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23.
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2020, certifiée exécutoire le 15 juillet 2020 portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

Considérant :

Que la Ville de Creil souhaite mettre à disposition de l'association AFC CREIL le minibus Peugeot Trafic, immatriculé ET-696-NY, afin de réaliser ses activités sportives,

Décide :

Article 1: de signer une convention de prestation de services avec l'association « AFC CREIL », sise 1 place Roger Salengro à Creil (60100), représentée par son président monsieur Slimane LAYADI, pour la mise à disposition susvisée.

Article 2 : de conclure cette mise à disposition pour la période de janvier à décembre 2022 uniquement.

Article 3: d'assurer la disponibilité et la gratuité du minibus.

Article 4: la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis - 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 0.7 SEP. 2022

et publication numérique le ... 13/11/1022

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de greil, Président de l'A

Creil, le 31 août 2022

Pour le Maire et par délégation La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »

Corinne FABLET